Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_098-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-098
	FINANCES	
Budget		
Objet : Gestion pluriannuelle des grands investissements - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)		

Le lundi 22 juin 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 80 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 90

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Gaétan ACCOH, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Eliane LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Corinne GALLEE, Caroline HAYCOX, Lemuel MONDESIR

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Madeleine MICHEL, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Marie-Rose DANIEL pouvoir à Patrick DURAND, Charles HOUZE pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Maxime LEBORGNE pouvoir à Aurélie NICOLAS, Dominique LUCAS pouvoir à Suzanne LEBRETON, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_098-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-098
	FINANCES	
Budget		
Objet : Gestion pluriannuelle des grands investissements - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)		

Rapporteur : Monsieur Didier LECHIEN

Dinan Agglomération améliore la gestion de ses grands projets d'investissement en utilisant un système de planification budgétaire sur plusieurs années.

Ce système, appelé Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP), permet à la collectivité de lisser ses dépenses dans le temps, sans avoir à prévoir la totalité du coût d'un projet dans une seule année.

L'Autorisation de Programme (AP) est l'enveloppe maximale que l'on peut engager pour un investissement (le coût total prévu du projet), et elle reste valide jusqu'à la fin de celui-ci.

Le Crédit de Paiement (CP) est le montant qui sera effectivement payé au cours d'une année budgétaire donnée pour ce projet.

De fait, l'AP donne l'accord pour lancer le projet et en fixe le coût total, et les CP permettent de payer les factures au fur et à mesure que les travaux avancent, année après année.

Depuis 2021, le Conseil Communautaire a approuvé 13 de ces grands investissements pluriannuels (AP/CP) dont certains ajustements sont proposés.

Les montants des autorisations de programmes (AP) sont inchangés.

Il est proposé de modifier les crédits de paiements (CP) de l'exercice 2026 pour les dépenses d'investissement suivantes :

- « La Piscine » : + 1 500 000 € qui sont des crédits de paiement 2025 transférés en 2026, liés à des décalages de l'opération (travaux de décembre 2025),
- « Programme Local de l'Habitat » : + 464 000 € correspondant aux besoins de paiement des bailleurs pour la construction et la réhabilitation de logements sociaux,
- « Aides à la pierre de rang 3 (ANAH) » : + 1 935 000 € en dépense et en recette afin de solder les dossiers 2024 et 2025, et d'engager des dossiers supplémentaires en 2026 de rénovation énergétique des logements de particuliers,
- « Site Patrimonial Remarquable » : + 25 000 € correspondant à une accélération du calendrier de l'opération,
- « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal _ révision générale » : - 45 000 € en raison de facturations de prestation qui sont prévues au-delà de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_098-DE

Le calendrier de paiement est donc modifié en conséquence pour l'année 2026 et au-delà.

Ces actualisations et leur état d'avancement au 1er juin 2026 sont détaillés ci-dessous :

Autorisation de Programme		Crédits de paiement		
libellés AP/CP	Montant AP	Payés 2021-2025	exercice 2026	exercice au-delà de 2026
PLH 2020-2026	5 799 000,00	2 616 099,12	1 874 050,00	1 308 850,88
La Piscine	27 500 000,00	21 226 920,79	5 500 000,00	773 079,21
Fonds de concours	6 450 000,00	2 808 505,97	1 000 000,00	2 641 494,03
SPR	620 000,00	231 536,45	280 000,00	108 463,55
PLUi-H (révision générale)	1 000 000,00	439 423,63	555 000,00	5 576,37
Résidence Habitat Jeune	2 000 000,00	524 100,00	1 222 900,00	-
Barrage anti-marée Plancoët	1 800 000,00	-	180 000,00	1 620 000,00
Aide à la pierre Rang 3 - Dépenses	12 903 209,00	3 792 883,00	4 735 000,00	4 375 326,00
Aide à la pierre Rang 3 - Recettes	12 903 209,00	4 657 161,00	4 735 000,00	3 511 048,00
Terrain synthétique de rugby La Nourais	1 370 000,00	15 456,33	1 350 000,00	4 543,67
Réunification des deux crèches de Dinan	2 780 000,00	96 087,92	800 000,00	1 883 912,08
Construction station d'épuration Saint-Carné et Calorguen	3 400 000,00	50 890,16	500 000,00	2 849 109,84
Construction station d'épuration Plouasne et Saint-Pern	3 000 000,00	6 119,34	500 000,00	2 493 880,66

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Ainsi et considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** les actualisations les crédits de paiement des autorisations de programme existantes telles que détaillées précédemment,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses des opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
- **Préciser** que les crédits de paiement de 2026 sont inscrits au budget 2026 sur les opérations concernées.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION